

C'est un exemple concret des lacunes qui existent dans notre connaissance des aspects sociologiques et politiques de ce problème, à savoir ce qui fait qu'une collectivité est stable dans le Nord. Nous avons vu une transformation se produire, mais nous en ignorons les causes.

Le sénateur Phillips (Prince): Dans le mémoire du Conseil canadien de recherches urbaines et régionales, au paragraphe 2, alinéa 3 des notes liminaires, vous affirmez que:

l'allocation immédiate de crédits...peut être mieux assurée par plusieurs organismes accordant des octrois que par un seul organisme monolithique.

Pourriez-vous nous dire à quels organismes vous songiez?

M. Martin: Je demanderais à notre directeur exécutif de vous répondre.

M. Armstrong: Je crois que tout le raisonnement qui se trouve dans les deux dernières pages de notre mémoire est fondé sur ces remarques. Il y a évidemment de nombreuses objections d'ordre administratif à ce que le Gouvernement du Canada ou qui que ce soit d'autre, confie les crédits à certains organismes non gouvernementaux pour que ces derniers décident quelle recherche recevra des crédits. Mais on peut aussi alléguer quelques arguments en faveur d'un tel procédé. L'un de ces arguments, c'est que la recherche dans ce domaine est valable si elle débouche sur le développement et les applications, si elle intéresse ceux qui ont un travail opérationnel immédiat à accomplir au fur et à mesure que la recherche avance et les convainc par conséquent de son utilité. C'est le cas des affaires urbaines où les applications intéressent 6,000 districts dont chacun doit apporter sa propre contribution en rapports et en données opérationnelles. Nous pouvons donc dire qu'il y a au moins un nombre égal de places où la recherche devrait être faite et qui ne sont pas toutes de compétence fédérale.

Je peux peut-être faire une remarque qui se rattache à la question du sénateur Haig à laquelle je ne crois pas qu'on ait répondu. Le sénateur Haig a demandé où se ferait la recherche et j'ai donné une partie de la réponse. La recherche se fera où sont les rapports et les gens responsables du travail opérationnel.

D'après notre expérience, monsieur Haig, environ les deux-tiers du travail se font dans les universités, en partie pour la raison que M. Lloyd a mentionnée. C'est là que les jeunes gens apprennent; quelques milliers de dollars investis dans la recherche effectuée dans les universités rapportent donc non seulement des réponses, mais aussi plus de gens quali-

fiés. Sur environ \$600,000 que nous avons investis dans la recherche urbaine au Canada, nous en avons alloué plus de \$400,000 aux universités canadiennes sous forme d'octrois.

Le sénateur Haig: Pour la formation des étudiants?

M. Armstrong: Pour les recherches faites sous la direction des facultés, ce qui intéresse inévitablement les étudiants en tant qu'assistants de recherche.

Le président: Si la recherche peut être faite dans les universités, c'est sûrement là qu'elle devra se faire si nous en croyons la Société centrale d'hypothèques et de logement: ils ont perdu 45 p. 100 de leur personnel de recherche l'an passé.

Le sénateur Phillips (Prince): Maintenant qu'il a répondu à la question du sénateur Haig, je me demande s'il voudrait bien répondre à la mienne.

Le sénateur Haig: Posez une question claire et vous aurez une réponse juste.

Le sénateur Phillips (Prince): J'ai demandé à quels organismes de subventions vous songiez.

M. Armstrong: Je crois, monsieur, qu'ils pourraient comprendre quelques ministères du gouvernement canadien ayant des intérêts opérationnels dans ce projet. Sept ou huit organismes du gouvernement canadien s'occupent déjà de recherches urbaines. Le Conseil des arts s'en occupe aussi, mais sa façon d'aborder la recherche est différente. Notre Conseil ferait certainement partie de ces organismes: vu que certains de nos membres appartiennent à l'un des trois paliers du gouvernement, fédéral, provincial ou municipal, nous sommes en mesure d'accorder des octrois sans nous soucier des barrières constitutionnelles qui devraient s'imposer pour chacun des ces gouvernements. Autrement dit, nous ne craignons pas de dire que nous croyons pouvoir accorder des octrois du gouvernement canadien à la recherche urbaine mieux qu'un organisme gouvernemental ne saurait le faire. C'est une des raisons pour lesquelles la Loi nationale sur l'habitation nous a si généreusement prêté son appui.

Le sénateur Robichaud: Quand vous parlez d'organismes de subventions ne faites-vous pas allusion aux organismes du gouvernement fédéral qui peuvent accorder les octrois? Vous dites ici «plusieurs organismes accordant des octrois».

Le président: Au sein du gouvernement canadien.

Le sénateur Carter: Oui, c'est ce que dit le mémoire.